

<p style="text-align: center;">FICHE PRATIQUE UN TESTAMENT</p>

Le diocèse demande à chaque prêtre de rédiger son testament, dès le début de son ministère. Lors d'une entrée en maison de retraite, ce testament est absolument nécessaire.

1. Pourquoi ?

- Pour respecter votre volonté.
- Pour faciliter les démarches de vos proches.

2. Au profit de qui ?

- Un ou des membres de votre famille
- Votre diocèse, via l'Association Diocésaine de Lyon (exonération du paiement des droits de succession).
- D'autres associations (si habilitées à recevoir des legs)
- Un ou des amis

3. Comment ?

Deux formes principales sont possibles :

- **Le testament olographe** rédigé sur une feuille de papier libre. Il doit être écrit par le testateur lui-même entièrement de sa main, daté et signé.

- **Le testament authentique** rédigé par un notaire sous la dictée du testateur en présence de deux témoins. Cette forme s'impose lorsque le testateur ne peut écrire lui-même, empêché par la maladie ou un accident.

4. Quelles dispositions prendre ?

- Le testateur peut donner à une personne physique ou morale tous les biens qu'il laissera à son décès. C'est un legs universel. (art.1003 du code civil)

- Il peut léguer une fraction de ses biens. « Je lègue un tiers ou un quart à ». C'est un legs à titre universel. (art.1010 du code civil)

- Il peut léguer un bien déterminé : une maison, un objet, une somme d'argent. C'est un legs particulier. (art.1014 du code civil)

- Un exécuteur testamentaire peut être nommé. Son rôle est essentiellement de veiller à la bonne exécution du testament et au respect des volontés du testateur.

- Il est souhaitable que ce rôle soit confié à un prêtre.

5. A qui remettre le testament ?

- Au chancelier de l'Archevêché (qui le remettra au notaire à la suite du décès).
- ou à votre notaire (en communiquer les coordonnées à l'Archevêché).

Vous trouvez ci-dessous un modèle pour rédiger votre testament

NB : Les souhaits que vous pouvez avoir pour l'organisation de vos funérailles sont à préciser dans un document à part.

Modèle de TESTAMENT (à rédiger entièrement à la main)
--

Ceci est mon testament qui annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Je soussigné, Nom prénom

Né le à

Demeurant à

Je déclare faire mon testament ainsi qu'il suit :

J'institue légataire universel:

Eventuellement, je lègue à titre particulier à

M.une somme de€

Très facultatif:

Je désigne comme exécuteur testamentaire le Père

.....

.

Écrit et signé entièrement de ma main.

A.....Le.....

Signature :